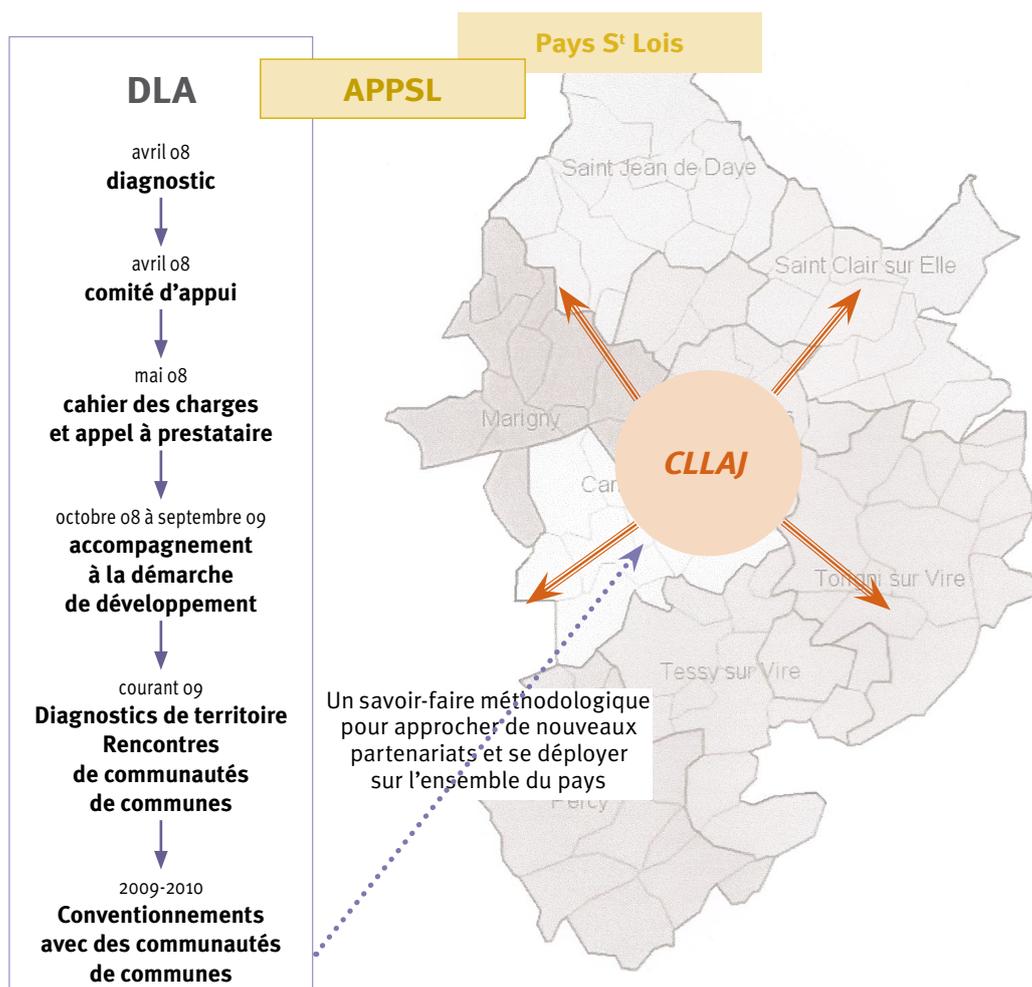


### Données chiffrées DLA

8 accompagnements DLA sur le secteur logement en Basse-Normandie.

16 accompagnements DLA sur le pays S<sup>t</sup> Loix ayant concerné 341 emplois



### L'association

#### Les activités

- Accueil, information, orientation
- Aide à la gestion de budget, aux dossiers d'aides financières,...
- Recensement d'offres et mise en relation des jeunes avec les bailleurs
- Gestion du « Pass logement jeunes » de la Région

#### Les modes de financement

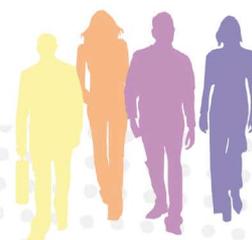
Le *CLLAJ* est entouré de nombreux partenaires qui sont membres du conseil d'administration (ville de S<sup>t</sup> Lô, bailleurs publics et privés, la circonscription d'action sociale, mission locale, association de réhabilitation immobilière de Basse-Normandie, associations de jeunes, Foyers de jeunes travailleurs). Les subventions (ville de Saint-Lô, Conseil régional, Fonds solidarité logement et Fond d'aide aux jeunes en difficulté) dont les aides aux postes représentent 90% du budget.

#### Les projets en cours

- L'extension de l'offre de service du *CLLAJ* à l'ensemble du pays.
- Participation au programme Leader (politique européenne de développement rural) porté par le Pays S<sup>t</sup> Loix pour « développer une politique d'accueil des populations et des entreprises ».

Cette monographie a été réalisée à partir d'entretiens avec :

- Dominique Saint, responsable du *CLLAJ* et du Foyer jeunes travailleur Espace Rabelais à Saint- Lô
- Claudine Thinon, chargée de mission Pays à l'Association de promotion du pays S<sup>t</sup> Loix
- Céline Marc, chargée de mission DLA de la Manche (Ligue de l'enseignement)



L'utilité sociale a de la ressource

## Le CLLAJ du pays S<sup>t</sup> Lois

CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes

### CONTEXTE

- L'accueil des jeunes est un axe fort de la politique du pays S<sup>t</sup> Lois
- Le CLLAJ a l'intention de déployer ses services sur l'ensemble du Pays
- Un partenariat pré-existe entre le CLLAJ et l'Association de Promotion du pays S<sup>t</sup> Lois

### CONTRIBUTION DU DLA

- Apport d'une méthodologie pour favoriser le développement
- Analyse du potentiel humain et financier

### IMPACTS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance du CLLAJ et des services à apporter aux jeunes au niveau des communautés de communes
- Le déploiement du CLLAJ sur le Pays
- Un territoire attractif pour les jeunes

Le Pays, qui travaille en partenariat étroit avec le DLA, a préconisé son intervention pour l'accompagnement du développement du CLLAJ sur son territoire.

### LA STRUCTURE BÉNÉFICIAIRE DU DLA

#### Son parcours

La circulaire du 29 juin 1990 institue la création de CLLAJ sous forme associative afin d'accueillir, informer et orienter les jeunes dans leur recherche de logement et leur droits. Les CLLAJ mettent en œuvre des politiques locales concertées sur le logement des jeunes. Celui du pays S<sup>t</sup> Lois est créé en 1992 à l'initiative du Foyer de jeunes travailleurs (FJT) et de la mission locale, mais ne recouvrait pas tout le territoire.

Situé à S<sup>t</sup> Lô, dans les locaux du FJT, il a jusqu'ici concentré ses missions sur la ville et sur la communauté de communes de proximité alors que son territoire s'étend sur l'ensemble du Pays S<sup>t</sup> Lois.

#### Son intention

Il répond aux missions qui lui sont données, à savoir :

- Favoriser l'accès au logement autonome pour l'ensemble des jeunes (16-30 ans) et particulièrement ceux « à forte mobilité professionnelle ».
- Accueillir des jeunes en insertion sociale et professionnelle.
- Susciter des partenariats.

### L'ACCOMPAGNEMENT DLA : UN PROCESSUS

#### Les besoins de la structure

L'objectif du CLLAJ, en cohérence avec son inscription dans le projet *Leader*, est d'étendre son activité sur l'ensemble du Pays. Ce développement passe par une meilleure connaissance des communautés de communes pour adapter l'offre du CLLAJ à leurs besoins.

L'enjeu du déploiement concerne :

- le territoire : mieux répondre aux besoins des jeunes,
- les collectivités : se doter de services pertinents,
- le CLLAJ : structurer son partenariat ; se développer en étoffant ses emplois par des financements de collectivités utilisatrices du service.

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de :

- communiquer auprès des collectivités,
- faire connaître le service d'offre de logement,
- définir l'offre et la demande pour conventionner avec des collectivités,
- envisager le déploiement de moyens humains et financiers.

Une première tentative de demande d'adhésion aux communautés de communes s'est

Secteur  
Logement

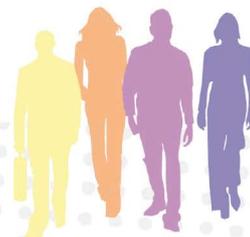
Territoire  
Pays de S<sup>t</sup> Lois

Mots clefs  
Jeunes  
Information, orientation  
Attractivité du territoire  
Cohésion territoriale

Porté par



Avec le soutien de



## Réseaux

URHAJ

## Public

Jeunes de 16 à 30 ans

## Nombre de bénévoles

10

## Nombre de salariés

3 emplois (dont 1 contrat aidé)

## Comment a été connu le DLA

Démarche du pays S<sup>t</sup> Lois qui a indiqué le DLA au CLLAJ

## Porteur de la demande

Le responsable du CLLAJ

## Implication de la structure

Les salariés ont été impliqués.

Le conseil d'administration valide au fur et à mesure la démarche.

## Modalités

### Un accompagnement individuel

- mission de 8 jours en 3 phases

#### OBJET :

Le développement des missions du CLLAJ sur le territoire du pays S<sup>t</sup> Lois.

- Analyse du fonctionnement de l'association
- Stratégie de développement et plan d'actions
- Stratégie de valorisation de l'association et de son offre.

#### DÉROULEMENT :

- Travail sur un argumentaire pour établir des modes de collaborations avec les collectivités locales
- Identification des besoins humains et financiers pour ouvrir plus largement le service sur le territoire
- Définition d'une organisation optimum

révélée infructueuse par manque de réflexion stratégique. En effet, la conduite d'un projet de développement territorial ne fait pas partie de ses compétences naturelles. Aussi, lorsque le Pays S<sup>t</sup> Lois lui préconise un accompagnement DLA, le CLAJJ accepte facilement la proposition.

### L'accompagnement préconisé

L'objectif est double :

- Doter l'association d'une méthodologie pour la mise en œuvre de son développement territorial.
- Analyser le fonctionnement associatif et son adéquation pour ce déploiement (statuts, clarification du projet, organisation interne, financement...)

La méthode préconisée est de conduire des diagnostics concertés de territoire à l'échelle de chaque communauté de communes.

### Ce que les acteurs concernés disent du DLA

Phase diagnostic réalisé par le chargé de mission DLA

- Le diagnostic donne un regard fidèle.
- Il fait le lien avec le pays S<sup>t</sup> Lois et le programme *Leader*.

Phase de l'accompagnement par le prestataire

- Des clefs pour aborder le développement et appréhender les diagnostics de territoire.
- Un regard extérieur qui aide à poser l'ensemble des éléments avec une trame pour les organiser.
- Une grande satisfaction sur l'avancement de la problématique.
- Se sont sentis soutenus à tout moment.
- Une adaptation aux besoins.
- Une méthodologie qui permet d'aller au-delà des interactions de nature politique. Élus et techniciens se sont saisis des enjeux et cherchent ensemble à faire avancer le projet avec des outils techniques.

**L**e DLA, c'est la pertinence d'une méthode, d'un regard extérieur compétent.

**L**e DLA a eu un rôle de déclic, il donne l'élan pour faire.

*« Nous maîtrisons les contenus, mais l'accompagnement est utile sur la façon de faire avancer les choses : c'est une écoute, un apport d'expériences et de compétences qui « remet sur les rails » ».*

*Responsable de l'association*

## LES RÉSULTATS CONSTATÉS

- Un transfert de savoir-faire et une appropriation par le CLLAJ de la méthode préconisée par le prestataire.
- Un approfondissement des rendus de diagnostics.
- Une capacité à adapter l'outil en fonction des territoires.
- Une articulation entre le champ politique et une stratégie construite avec méthodologie.
- Le déclenchement de réflexions internes au conseil d'administration sur le fonctionnement associatif et la démarche de développement qui vont entraîner des plans d'actions concertés.

## LES PARTENARIATS

### Le partenariat entre le Pays et le CLLAJ

En tant qu'espace d'animation, de coordination, d'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement, le Pays se préoccupe fortement de l'attractivité du territoire. La question du logement des jeunes et son incidence sur l'emploi est l'un des axes prioritaires du Pays.

Le CLLAJ et l'APPSL travaillent ensemble sur leurs préoccupations communes depuis 4 - 5 ans. Des actions concrètes en sont nées :

- Une étude de la problématique du logement en milieu rural.
  - Un espace dédié au logement des jeunes et à l'action du CLLAJ sur le site internet du Pays. Il fait connaître le CLLAJ et facilite son travail par un pré-repérage des offres.
  - Un soutien du Pays à la candidature du CLLAJ pour l'appel à projet « Un jeune – un logement » de la région.
  - Une mobilisation des compétences du CLLAJ pour le montage de petites unités immobilières en milieu rural.
- Le partenariat continue dans le cadre du nouveau *Leader*. Le Pays prévoit d'aider financièrement le CLLAJ à se développer à l'échelle du pays en cohérence avec son propre projet de développement.

## Le partenariat entre le Pays et le DLA

### Le déclenchement du partenariat

Le Pays connaît le DLA *via* divers travaux avec La Ligue de l'enseignement, mais le lien avec le dispositif s'enclenche lorsque la chargée de mission DLA propose de croiser l'accompagnement sectoriel et territorial. La thématique du logement des jeunes est toute indiquée car le Pays stimule le *CLLAJ* à se développer à l'échelle du Pays. Ayant mesuré la difficulté pour l'équipe de mener une telle démarche en terme de temps et de compétences, il leur propose d'être accompagné par le DLA. Le *CLLAJ* est ouvert à cette proposition et enclenche la demande. Cette articulation entre DLA et Pays essaime sur d'autres sujets tels que la création d'activités économiques.

**L**e DLA est une ressource pour le territoire.

### Un partenariat humain et technique

■ Un comité technique réunit le DLA, le *CLLAJ*, le Pays, l'URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes) et le prestataire pour faire le point sur l'avancement de la démarche de développement.

■ Le Pays oriente les structures qu'il côtoie vers le DLA lorsqu'il détecte des besoins d'accompagnement, d'autant plus lorsqu'il est sollicité pour un financement d'opérations. L'APPSL préconise de respecter l'autonomie des associations.

### Un partenariat financier

L'accompagnement dont a bénéficié le *CLLAJ* a été financé pour moitié par le Conseil général *via* le Pays.

**L**e DLA est l'opportunité d'un travail partagé sur la stratégie de développement.

### Ce que le Pays pense du DLA

- Le DLA offre des compétences externes et a professionnalisé la démarche au moment opportun.
- Un soutien méthodologique pour que l'ensemble de l'équipe du *CLLAJ* appréhende bien les intentions et la faisabilité du développement (phasage, rôle, coût, communication...)
- Cela permet au *CLLAJ* de qualifier et promouvoir ses actions.
- Le DLA est réactif, en phase avec les besoins. Il est efficient. Les délais sont tenus.
- Au-delà de cette action avec le *CLLAJ*, il est constaté que lorsqu'une association a été accompagnée, elle appréhende mieux le partenariat avec le Pays car elle s'est appropriée une culture de développement local.
- Le DLA est aussi une incitation profitable à la prise de recul.

*“Un cheminement « pas à pas » et sur mesure avec les collectivités »*  
Chargée de mission du Pays

### L'APPSL

L'Association de promotion du pays Saint-Lois est une association loi 1901 créée en novembre 1993 avec l'intention d'accorder de l'importance à la communication sur le territoire et à l'animation sur les sujets identifiés comme prioritaires. Elle repère des stratégies communes au territoire, et exerce un rôle de coordination de l'ensemblier. Ainsi, l'APPSL a préparé le deuxième contrat de Pays et gère le nouveau programme *Leader*.

### Caractéristiques du territoire

Le pays S<sup>t</sup> Lois, au cœur du département de la Manche, compte 98 communes pour 76 000 habitants. Structuré autour du pôle urbain Saint-Lô, il n'en demeure pas moins fortement rural et résidentiel. Désenclavé depuis peu, il voit néanmoins sa population vieillir et les jeunes partir. L'attractivité du territoire et sa cohésion « rurale-urbaine » sont des axes forts du développement du Pays.

*“L'accompagnement DLA est à chaque fois satisfaisant pour conforter ou développer les associations, mais, comment pouvait-on s'en passer auparavant ?!”*  
Chargée de mission du Pays

### Impacts territoire

- Le logement, et plus particulièrement celui des jeunes est au centre des préoccupations et une association telle que le *CLLAJ* est une ressource pour le territoire.
- Le déploiement de ses services sur l'ensemble du Pays participe directement au projet de développement du territoire.

